Communiqué

Synthèse des principales décisions de la dernière Commission permanente

Mise en sécurité des routes départementales

240.000 € viennent d'être votés en faveur d'opérations de mise en sécurité de routes départementales. Situées sur les communes de Mesmont, Saulces-Monclin, Neuville-Day et Sury, ces quatre opérations nécessitent une intervention immédiate pour sécuriser la circulation des usagers.

Sport : mission d'intérêt général

A destination des enfants : jeunes licenciés, jeunes confiés au Foyer départemental de l'Enfance et des collégiens, des actions partenariales sont réalisées avec les clubs sportifs phares du Département. Pour mener à bien ces missions d'intérêt général, des subventions viennent d'être allouées pour la saison 2018/2019, en faveur du Club Sportif Sedan Ardennes (**12.000 €**), des Flammes Carolos basket Ardennes (**12.000 €**), l'Etoile de Charleville-Mézières (**12.000 €**) et le Roller Ardennes Pays Rethelois (**5.000 €**).

Développer le sport pour tous

Pour permettre à un large public d'avoir accès à une pratique sportive de qualité, le Conseil départemental accorde son soutien financier aux clubs et aux comités sportifs qui animent le territoire. Pour cette 4ème répartition de l'exercice 2018, **4.677 €** viennent d'être répartis entre 12 clubs. Parmi eux : le Football club Porcien, à Château-Porcien, le Yvois Carignan Handball à Carignan ou le Comité départemental des Ardennes de spéléologie.

Pour l'activité sportive des collégiens

13.970 € viennent d'être accordés aux sections sportives scolaires des collèges ardennais. Les subventions sont calculées selon ces critères : 400 € par section et 10 € par élève. Ainsi, **1.120 €** sont attribués à la section football du collège Roger Salengro à Charleville-Mézières ou encore 950 € pour la section badminton du collège à Vouziers.

Aides exceptionnelles à la scolarité

Le Conseil départemental mène une politique d'aide en faveur des étudiants afin de favoriser un accès égalitaire aux études supérieures. Pour cette 3ème répartition des crédits 2018, **6.219 €** viennent d'être attribués à 9 étudiants. Pour chacun d'eux, le montant de ces aides est compris entre 100 et 800 € (selon les frais liés à la scolarité).

Accueil de loisirs

L'Assemblée départementale a décidé de reconduire son aide volontaire aux vacances en accueil de loisirs (avec ou sans hébergement). **53.797 €** viennent d'être répartis dans les différentes associations ou mairies. Au total, ce sont près de 2.777 enfants ressortissants de la CAF ou de la MSA qui bénéficient de cette aide.

Ecoles de musique

16 écoles de musique du territoire viennent de bénéficier du soutien du Département et ce, à hauteur de **64.520 €**. Un forfait de 750 € est accordé à chacune d'entre elles, la somme restante est répartie selon le nombre d'élèves inscrits. Parmi elles, l'Harmonie de Rocroi, le Conservatoire à rayonnement départemental à Charleville-Mézières ou l'école la Musique pour tous à Signy-l'Abbaye. Pour rappel, la mise en place d'un schéma départemental d'enseignement artistique est une compétence obligatoire du Conseil départemental.

Devoir de mémoire

Le Souvenir Français Délégation Générale des Ardennes (Comité de Charleville-Mézières de Nouzonville), l'Amicale Ardennaise des Anciens du Génie et du 3ème RG de La Francheville et l'Union nationale des Combattants de Boulzicourt : ces trois associations qui œuvrent pour le devoir de mémoire ont chacune reçu une subvention de **255 €**. Cette aide du Département leur est accordée pour permettre l'acquisition de drapeaux.